

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1360

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrier-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1360**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Grand Lyon THD, filiale du groupe Altitude Infrastructure, a pour objet la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication THD sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce contrat a été conclu le 12 septembre 2015 pour une durée de 25 ans. Pour mémoire, ce réseau d'initiative publique, La fibre Grand Lyon, a pour objectif d'aménager numériquement le territoire par un réseau en fibre optique dédié en direction des zones d'activités, des principaux immeubles d'entreprises en dehors de ces zones et sites publics.

Il permet :

- de créer les conditions d'accueil des opérateurs de services orientés vers la clientèle professionnelle grâce au maillage géographique du réseau et à la fourniture de services adaptés aux besoins des différentes catégories d'opérateurs de services d'envergure nationale et régionale,

- d'offrir des conditions financières abordables pour l'accès à un réseau fibre dédié pour les entreprises (très petites entreprises -TPE-, petites et moyennes entreprises -PME-, entreprises de taille intermédiaire -ETI-, grands comptes) et les établissements publics, selon des modalités commerciales adaptées, que ce soit en termes de frais de raccordement, de tarifs d'abonnement et de délais de raccordement.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole, au titre de l'exercice 2021, comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public (DSP) et un rapport d'activité et de qualité de service.

I - Données financières sur les 3 derniers exercices

Le tableau ci-après présente les charges et produits pour les 3 derniers exercices :

En k€	2019	2020	2021
charges d'exploitation	2 770	3 322	3 898
produits d'exploitation	4 578	6 009	6 084
résultat net	- 693	- 1 787	- 2 111

L'année 2021 est la 6^{ème} année pleine d'exécution du contrat.

La progression du chiffre d'affaires ralentit nettement avec seulement 1 % d'augmentation entre 2020 et 2021 (+ 31 % entre 2019 et 2020 et + 79 % entre 2018 et 2019) qui traduit la maturité du réseau et la stabilisation du rythme de commercialisation des services qui continue de progresser légèrement.

Le résultat net est toujours négatif et même de manière plus importante par rapport à 2020 (- 18 %). Cela s'explique par les investissements conséquents réalisés en début de contrat (plus de 20 M€ pour construire le réseau de 1^{er} établissement) mais aussi, en 2021, par des charges en augmentation de 17 % par rapport à 2020, alors que le chiffre d'affaires est stable.

La redevance de contrôle s'élève à 132 k€ et le retour à meilleure fortune, ou RMF (participation aux résultats d'exploitation lorsque les résultats sont meilleurs que ceux prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel) s'élève à 483 k€.

II - Données d'activités sur les 3 derniers exercices

Volume unitaire	2019	2020	2021
linéaire câbles optiques déployé pour le 1 ^{er} établissement (PER) en km	43	44	0
nombre de commandes	1 070	827	746
nombre de mises en service	1 068	962	790

En 2021 il n'y a plus de linéaire déployé pour le 1^{er} établissement du réseau puisque celui-ci s'est achevé en février 2020 lorsqu'a été prononcée sa réception globale et définitive. Au total, le 1^{er} établissement du réseau comprend 1 033 km déployés, y compris le programme d'extensions défini par l'avenant n° 2. En fin d'exercice 2021, le linéaire de câble optique du réseau est d'environ 1 655 km (linéaires cumulés du 1^{er} établissement, des extensions et des raccordements des sites clients finaux).

En 2021, la dynamique commerciale du réseau se poursuit malgré un volume de commandes en baisse avec 746 commandes enregistrées contre 827 en 2020, soit un ralentissement de 10 %, ce qui est inférieur à la baisse du nombre de commandes entre 2019 et 2020 qui était de 23 %. Ces commandes ont été enregistrées auprès de 56 opérateurs de services et 7 utilisateurs de réseaux indépendants. Au global, 85 opérateurs fournissent leurs services à partir du réseau de la Métropole, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'une pluralité d'offres répondant à leurs besoins.

L'année 2021 est aussi marquée par la signature de 2 avenants. L'avenant n° 4 à la convention de DSP (délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0663 du 5 juillet 2021) a été signé le 27 septembre 2021 et porte sur la mise en place d'une nouvelle offre de fibre optique noire, destinée spécifiquement au raccordement d'objets connectés, de sites administratifs ou d'entreprises, la mise à jour des conditions générales des services et l'intégration d'un mécanisme permettant au délégataire de procéder à des expérimentations tarifaires en vue de faire évoluer, à terme, le catalogue de service.

L'avenant n° 5 à la convention de DSP (délibération du Conseil n° 2021-0656 du 27 septembre 2021) a été signé le 16 décembre 2021 et vient régler les modifications liées au rachat de la société Grand Lyon THD par le groupe Altitude Infrastructure, rachat acté le 1^{er} octobre 2021 après un processus de près de 2 ans.

En conclusion, l'exercice 2021 est marqué par la fin du processus de rachat de la société Grand Lyon THD et par la poursuite de la commercialisation qui s'accompagne de la nécessité de relancer la dynamique marketing et commerciale, dans un contexte de forte concurrence locale sur les secteurs les plus denses de l'agglomération.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 22 novembre 2022. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2021 produit par la société Grand Lyon THD au titre de la DSP pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication THD sur le territoire de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295943-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
